

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 495

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 14

À l'alinéa 7, substituer à la référence :

« 4° de l'article L. 2242-15 »

la référence :

« premier alinéa de l'article L. 2242-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.